

ARRETÉ N° 78.-2026

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A
MADAME SANDRA GRUSSENMEYER,
ADJOINTE
AUX AFFAIRES SOCIALES, LOGEMENTS ET MOBILITES**

Nicolas BOULAND,
Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE,
Président du centre communal d'action sociale (CCAS) de CARNOUX en PROVENCE,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,
VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 123-6,
VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Madame Sandra GRUSSENMEYER, Adjointe au Maire,
VU l'arrêté n°50-2026 du 23/03/2026 donnant délégation de fonctions et de signature à Madame Sandra GRUSSENMEYER,
VU la délibération n°1-II-2026 en date du 27 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,
CONSIDERANT qu'une bonne administration communale rend nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de préciser les actes dont la signature est déléguée, par voie de décision en la forme administrative et/ou par voie d'arrêté, par le Maire, à Madame Sandra GRUSSENMEYER,

ARRETE

ARTICLE 1er

Depuis le 21 mars 2026, Madame Sandra GRUSSENMEYER, Adjointe au Maire, est déléguée pour remplir en mes lieu et place et concurremment avec moi, **les fonctions relatives aux affaires sociales, aux logements et aux mobilités.**

ARTICLE 2

Le présent arrêté a pour objectif de préciser les actes que Madame Sandra GRUSSENMEYER est autorisée à signer, sous ma responsabilité et ma surveillance en rapport avec les délégations mentionnées à l'article 1er.

ARTICLE 3

Madame Sandra GRUSSENMEYER est autorisée, par délégation du Maire suite à la délibération portant délégation d'attribution du Conseil municipal à signer :

- En matière de marché publics de fourniture et/ou de service relatif aux mobilités (transports):
 - Les actes relatifs à leur exécution financière (actes spécifiques ou courriers) ;
- Les bons de commandes en rapport avec la délégation de mobilité (transports) dans la limite de 1.000,00 euros TTC par bon de commande ;

- En matière de marché publics de fourniture et/ou de service relatifs aux affaires sociales et logements
 - Les actes relatifs à leur exécution financière (actes spécifiques ou courriers) ;
- Les bons de commandes en rapport avec les affaires sociales et logements dans la limite de 1.000,00 euros TTC par bon de commande ;
- Les courriers du CCAS avec portée décisionnelle.

ARTICLE 4

Madame Sandra GRUSSENMEYER est autorisée, par délégation propre du Maire à signer :

- En matière de marché publics de fourniture et/ou de service relatif aux affaires sociales et logements :
 - Les actes relatifs à leur exécution administrative (actes spécifiques ou courriers) ;
- Les courriers informatifs du CCAS sans portée décisionnelle ;
- Les convocations au conseil d'administration du CCAS ;
- Les comptes-rendus des conseils d'administration du CCAS ;
- Les délibérations du Conseil d'Administration du CCAS ;
- L'ordonnancement des dépenses et des recettes ;
- L'acceptation à titre conservatoire des dons et des legs ;
- La représentation du CCAS dans les actes de la vie civile.

ARTICLE 5

Madame la Directrice Générale des Services municipaux, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône et à Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aubagne, comptable de la Commune.

Fait à Carnoux en Provence, le 08/04/2026

Le Maire,

Nicolas BOULAND



Spécimen de la signature
de Madame Sandra GRUSSENMEYER